

Commission d'évaluation des projets

1 - Description du projet étudié

Intitulé du projet : construction d'un HUB logistique pour Chronopost

Lieu d'implantation : ZAC « écopôle » parcelle classée AUXa

Description succincte : création d'une infrastructure sur 20ha de terres autrefois agricoles acquises par l'EPA , construction d'un bâtiment de 50 000 m² sur 2 niveaux pour héberger un centre de tri pouvant traiter jusqu'à 700 000 colis par jour

Liens et références : projet présenté au conseil communautaire de Grand Paris Sud (point 33 de l'ordre du jour) le 28/06/2022

2 - Étude d'opportunité

À quel problème le projet souhaite-t-il répondre ?

Le développement rapide du 'E-commerce » induit une saturation des sites existants de Chronopost L'entreprise cherche une possibilité d'extension bien située et à moindre coût.

Expression du problème dans le champ social

Selon les promesses de Chronopost le développement de cette activité permettrait la création de 1000 emplois et l'accueil d'une structure dédiée à la formation.

Il n'y a pas à notre connaissance d'autres précisions sur la nature de ces emplois et leur répartition ni des probables transferts de personnel provenant d'autres centres...

Vue la nature de l'activité il est vraisemblable que la majorité des emplois seront à faible qualification.

Expression du problème dans le champ économique

Le groupe « La poste » dont Chronopost est une filiale est une entreprise dont l'état français est l'actionnaire principal.

La conception initiale de « service public » qui a longtemps prévalu a été abandonnée au profit d'une gestion privilégiant la rentabilité, le développement à l'international dans un secteur très ouvert à la concurrence et en pleine expansion sur des marchés « ouverts ».

Expression du problème dans le champ environnemental

Le projet n'a aucune vocation à améliorer l'environnement, l'engagement de ses promoteurs est juste de limiter les dégâts « à la marge » ...

3 - Étude d'impact et évaluation du projet

Quels sont les impacts positifs attendus du projet ?

Renforcer la position de Chronopost sur le marché
Créer des emplois

Quels sont les impacts négatifs identifiés du projet ?

Phase de mise en œuvre

Chronopost s'engage à respecter les normes de construction en vigueur en termes de durabilité et d'émission carbone (matériaux et procédés) pour la phase de construction.

Mais quelques soient les engagements de l'entreprise, vu la taille du projet l'impact du chantier va être énorme en terme de bilan carbone, consommation énergétique, consommation de matières premières et pollution.

On sait maintenant qu'il est urgent de stopper l'artificialisation des sols agricoles et naturels : en France une loi vient d'être adoptée en ce sens, l'Europe et l'ensemble de la communauté scientifique recommande même de « re-naturer » d'urgence partout où c'est possible.

Est-ce le moment de voter l'artificialisation de 20ha de sol supplémentaires ?

Phase d'utilisation

Le rapport du Sénat 21 mai 2020 – commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, mentionne que 99% de la flotte de PL affectée au transport de fret est encore à motorisation diesel.

La plus grosse part de gaz à effet de serre émis en France est due au transport routier et plus particulièrement au transport de fret par les PL.

Le projet de développer encore plus cette activité en créant une infrastructure dans ce but à Combs la Ville va être catastrophique en terme d'émission de gaz à effet de serre.

L'accélération des bouleversements climatiques liés aux émissions de gaz à effet de serre ne peut pas être ignorée aujourd'hui par les décideurs et les élus en responsabilité de la collectivité.

La pollution aux particules fines augmentera forcément avec le trafic lié à la croissance de cette activité...On connaît leur effet sur la santé !)

Même chose pour la pollution sonore et lumineuse 24h/24 ...

Les habitants des zones pavillonnaires très proches, qui souffrent déjà des nuisances de la Francilienne vont être très impactés et leur capital immobilier probablement dévalorisé.

Phase de démantèlement et de recyclage

Le démantèlement d'un bâtiment de 50 000 m² sur 2 niveaux contribuera aux 35 millions de tonnes de déchets annuels de l'industrie du BTP en IDF et une dépense d'énergie correspondante pour un tel chantier.

Il ne semble pas qu'un engagement soit pris sur la longévité d'un tel bâtiment dont on constate trop souvent qu'ils sont obsolètes au bout de quelques années et sont ensuite délaissés ou sous-employés. Cela conduirait à une friche industrielle de plus avec 20 ha de bonne terre stérilisée !

Nous pensons donc que l'impact de ce projet est très négatif par rapport au réchauffement climatique et à l'environnement et que, en supposant qu'un équipement de plus soit nécessaire, le lieu et la taille ne sont pas adaptés à l'emplacement prévu.

4 - Proposition de solutions alternatives

Plutôt qu'artificialiser 20 ha de terres agricoles supplémentaires il serait préférable de répertorier les nombreuses friches industrielles et logistiques en région susceptibles d'être adaptées à cet usage.

Augmenter la part du transport ferroviaire pour les longues distances et donc repenser la connexion avec le réseau route réservé aux derniers kilomètres.

Sur cette parcelle il serait plus judicieux de planter un rideau d'arbres supplémentaire pour atténuer les nuisances de la Francilienne.

Une alternative très simple concernant ces terres serait de conserver leur vocation agricole initiale, nul doute que le blé ou le tournesol que l'on peut continuer à y produire trouveront des débouchés dans la période qui s'annonce.

5 - Synthèse et avis

Développer encore plus l'activité la plus émettrice de gaz à effets de serre en France ne semble pas être le meilleur choix alors que le réchauffement climatique s'accélère.

Il nous reste peu d'années (3 à 8) pour changer drastiquement notre mode de pensée, de produire et de consommer.

Ce projet s'inscrit clairement dans la logique obsolète « du monde d'avant » celui d'une croissance illimitée dictée par les seuls intérêts économiques.

Le pacte de transition de Combs-la-ville donne un avis défavorable.

Combs la Ville le 30/06/2022